

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHONE

Publié le 3 mars 2026

Délibération du Conseil Municipal du 23 février 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 16

Pouvoirs : 2

Votants : 18

Date de Convocation du Conseil Municipal :

10 février 2026

Ordre du jour complémentaire : 17 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois février à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN, Etienne DUVAL, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Elvine LEON, Sandra LEZIN, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Frédérique MOULIGNEAU et Chani PETIT.

Excusés : Evelyne GIRARDON (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON) et Léo MOLINIE (pouvoir donné à Caroline MIRANDA).

2026-07 Délibération relative au vote des subventions aux associations en 2026

Rapporteur : Diogène BATALLA

20h31 : départ de Véronique BOUCHARD

Diogène BATALLA présente le tableau récapitulatif des demandes de subvention pour chaque association en 2026.

Ces demandes ont été examinées par le bureau.

Deux associations n'ont pas reçu de subventions, car elles n'ont pas déposé leur dossier. Si nécessaire, il sera toujours possible pour la nouvelle équipe de prélever une somme dans les subventions exceptionnelles.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les demandes de subvention des associations ;

ASSOCIATIONS	2025	2026
AFAC	250,00 €	250,00 €
API-DE	250,00 €	250,00 €
Association des Familles	250,00 €	500,00 €
Association du Patrimoine	250,00 €	250,00 €

Boule du Vieux Coq	250,00 €	250,00 €
Cadets de la Gendarmerie	250,00 €	250,00 €
Comité des Fêtes	250,00 €	250,00 €
Fleurinous	250,00 €	250,00 €
La Joie de Chanter	250,00 €	250,00 €
Les Joggers de la Chouette	250,00 €	250,00 €
Hapkido	250,00 €	250,00 €
Jardinots	250,00 €	250,00 €
Prévention Routière	250,00 €	250,00 €
Rugby	250,00 €	250,00 €
Société de Chasse	250,00 €	0,00 €
Sapeurs Pompiers d'Eveux	250,00 €	250,00 €
Jeunes Sapeurs Pompiers d'Eveux	100,00 €	100,00 €
Tarot	250,00 €	0,00 €
Tennis	250,00 €	250,00 €
Théâtre Même	250,00 €	250,00 €
ADMR (3€ par habitant)	7 100,00 €	7 100,00 €
Coop de l'école	700,00 €	1 000,00 €
MJC	40 000,00 €	41 000,00 €
Youpitalala	1 000,00 €	2 600,00 €
Théâtre des Mots (Nuit du Conte)	250,00 €	250,00 €
Evènements culturels (autre)	2 000,00 €	2 000,00 €
Subventions exceptionnelles	9 100,00 €	6 700,00 €
TOTAL	65 000,00 €	65 000,00 €

Etienne DUVAL ne comprend pas pourquoi une somme de 250 € est attribuée aux associations.

Diogène BATALLA précise que cela correspond au montant de l'assurance.

Etienne DUVAL aurait souhaité une démarche plus approfondie pour l'analyse des dossiers déposés et que les subventions soient attribuées en fonction des projets. Il estime que, pour une association, ce n'est pas un droit d'obtenir une subvention.

Il déplore l'absence de débat et de commission finances.

Diogène BATALLA explique qu'une commission finances a eu lieu une heure auparavant.

Etienne DUVAL s'étonne de ne pas avoir reçu de convocation.

Diogène BATALLA rappelle que cette commission finances s'est tenue dans le cadre de la commission générale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (1 abstention : Etienne DUVAL) :

- **D'ATTRIBUER** aux associations en 2026 les subventions proposées dans le tableau ci-dessus ;
- **D'INSCRIRE** les crédits au chapitre 65 au budget 2026.

Le Maire
Diogène BATALLA



La secrétaire de séance
Chani PETIT

